



livraison meuble canapé

Par **roberjan**, le **03/07/2019** à **09:22**

bonjour,rnrnj'ai passé il y a 2 jours une commande pour un canapé, la vendeuse m'a demandé de confirmer sur le bon d'achat "que le canapé passait bien dans l'escalier et aussi la porte de l'appartement" j'étais un peu étonné mais j'ai confirmé après tout c'est le même gabarit que celui que je souhaite changer mais j'ai passé commande chez une autre enseigne car le précédent n'est plus en activité. Une fois chez moi j'ai la surprise de lire que si le passage du canapé n'était pas possible ça serait alors au client de régler la facture d'un éléveur ou autre monte-charge, mais ça la vendeuse ne m'en a pas informé. Est-ce normal de régler 213e de livraison et de payer des suppléments bien que se soit mentionné dans les CGV, je trouve ça abusif, après tout une fois les frais de livraison réglés n'est-ce pas aux livreurs d'assurer la livraison sans supplément, qui peut me renseigner sur ce point, merci d'avance

Par **morobar**, le **03/07/2019** à **15:28**

Bjr,rnrnTout est dans le contrat.rnrnSI le canapé ne passe pas dans les escaliers/ascenseurs, vous pensez que le vendeur va supporter une grue plate-forme de 40 m pour le livrer au 16eme étage de la tour Montparnasse ?rnrnà 1000 euro/heure ?rnrnIl paraît normal que des conditions de transport ET de livraison tiennent compte, le cas échéant, des possibilités techniques à mettre en oeuvre.

Par **roberjan**, le **03/07/2019** à **16:39**

merci pour cette information et votre réponse aussi rapide